



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 MARS 2015**

**N° 03**

L'an deux mille quinze le vingt-trois mars à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : Monsieur SANCE Bernard.

Etaient présents : SANCE Bernard, FERNANDEZ Michèle, ALENÇON Alain, JOLFRE Marie-France, CORNIBERT Roland, SIBADE Véronique, GRANIER Serge, GARGADENNEC Nathalie, FIDELIN Georges, RIBEROT David, LAMRANI Aziza, BRUGIER Jacques, BENETTON Elisabeth, SEGONDY Didier, BONARD Viviane, BIELOW Jean-Marc, AVELLANO Aline, CROIZARD Gilles, MOREL Angélique, CREPLET Gérard, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : DE CARVALHO Alvertina et DRUAUX Jean-Jacques

Pouvoir : Mme DE CARVALHO à Mme JOLFRE et Mr DRUAUX à Mme FERNANDEZ

Secrétaire de séance : FERNANDEZ Michèle

### **Approbation du compte rendu du 9 mars 2015.**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le compte rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est accepté à l'unanimité. Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

### **I. Adoption du Compte Administratif 2014**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2014. Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Jacques Brugier conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le Compte Administratif. Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	1 664 696.62	3 487 903.57
Recettes dont reports 2013	7 148 401.62	4 780 218.77
Restes à réaliser, dépenses	781 165.00	
Restes à réaliser recettes	50 191.00	
Résultats d'exécution	4 752 731.00	1 292 315.20

### **II. Adoption du Compte de Gestion 2014**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion établi par le Trésorier de Fronton, qui retrace les écritures comptables de la commune pour l'exercice 2014. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte de Gestion 2014.

### **III. Affectation du résultat**

Suite au vote du Compte Administratif 2014, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, arrêté à la somme de **1 292 315.20€** doit être affecté.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de **642 315.20€** à la section d'investissement et **650 000.00€** à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2015.

#### **IV. Vote des 3 taxes**

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois impôts restants, compte tenu de l'appartenance de la commune à un EPCI à fiscalité additionnelle, notamment :

- les limites de chacun aux termes de la loi du 10 janvier 1980 susvisée, notamment le lien entre le foncier non bâti et la taxe d'habitation ;
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année,

Considérant que le budget communal, compte tenu de l'attribution de compensations, nécessite des rentrées fiscales de **609 726** euros, le conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :

	Taux année 2014	Taux année 2015	Bases 2015	Produit attendu
<b>TH</b>	<b>6.58 %</b>	<b>6.58 %</b>	<b>2 502 000</b>	<b>164 632</b>
<b>FB</b>	<b>11.75 %</b>	<b>11.75 %</b>	<b>3 694 000</b>	<b>434 045</b>
<b>FNB</b>	<b>96.08 %</b>	<b>96.08 %</b>	<b>11 500</b>	<b>11 049</b>
				<b>609 726</b>

#### **V. Attribution de subventions année 2015**

Monsieur le Maire rappelle la volonté municipale de soutenir les associations dont l'activité contribue à l'animation de la ville ainsi que les associations caritatives.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2015, le conseil municipal à la majorité des présents et représentés valide pour 2015, les propositions de subventions aux associations et autorise le maire à verser les sommes allouées à chaque association pour un montant total de 70 265 euros.

#### **VI. Vote du budget primitif 2015**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget de la commune qui fait ressortir :

En section de Fonctionnement : le Budget Primitif 2015 s'équilibre en dépenses et recettes à **5 352 280 €**. Le virement prévu à la section d'investissement est de **642 315.20 €**.

En section d'Investissement : Le Budget Primitif 2015 est votée en équilibre avec un montant en dépenses et en recettes de **7 462 416 €**.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2015 de la commune.

#### **VII. Acquisition parcelle poste de transformation SNC les Graves**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 9 mars 2015 par laquelle le conseil municipal a accepté la prise en charge de l'entretien de l'éclairage public et des espaces verts du lotissement « le Domaine des Graves ». Il indique que le transfert de la nouvelle voie et des équipements communs ont fait l'objet d'une convention signée entre l'aménageur, Toulouse Métropole et la Commune. Il reste à intégrer le poste de transformation (EDF) correspondant à la parcelle AP 201 d'une superficie de 20 m2. Il donne lecture du courrier de la SNC des Graves proposant à la Commune la cession de la dite parcelle AP 201 d'une superficie de 20 m2. Monsieur le maire précise que la compétence réseaux secs ne relève pas de Toulouse Métropole mais de la commune. Il propose donc au conseil municipal d'acquérir cette parcelle à l'euro symbolique pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Accord du Conseil Municipal.

#### **VIII. Création de poste : recrutement du gardien du complexe sportif**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du résultat de l'appel à candidature pour le recrutement du gardien du complexe sportif et propose la création de l'emploi d'adjoint technique territorial principal 2ème classe à temps complet, afin de procéder à un recrutement par voie de mutation.

Le Conseil Municipal décide l'unanimité de créer l'emploi proposé et d'inscrire la dépense au budget primitif 2015 de la commune.

La séance est levée à 23h00.

Le Maire,

Bernard SANCE